Cinquante quatrième année. - N° 223 A Lundi 16 et mardi 17 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

378 239 974 RCS Bourg-en-Bresse.
COTELAC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1360800.00 EUR.
Adresse : Rue du Professeur Luc Montagnier, ZA En Pragnat Nord, 01500 Ambérieu-en-Bugey.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION COTELAC Société par actions simplifiée au capital de 1 360 800 euros Siège social : Rue du Professeur Luc Montagnier ZA En Pragnat Nord 01500 AMBERIEU EN BUGEY 378 239 974 RCS BOURG EN BRESSE ELLAC Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros Siège social : 25 rue de la Paix 44000 NANTES 524 151 370 RCS NANTES Aux termes d'un acte sous seing privé du 06/11/2020 à AMBERIEU EN BUGEY (01), les Sociétés COTELAC et ELLAC ont établi un projet de fusion par absorption de la Société ELLAC par la Société COTELAC à qui la Société ELLAC apporterait la totalité de son actif, évalué à 88 389 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 81 504 €, soit un apport net positif de 6 885 €. La société COTELAC, absorbante, détenant à ce jour la totalité des parts sociales de la société ELLAC, absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le montant du boni de fusion s'élève à 1 885 €. Toutes les opérations effectuées par la Société ELLAC depuis le 1er janvier 2020 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société COTELAC. Ledit projet produira son plein effet dès la prise d'acte de l'absence d'opposition des créanciers. La Société ELLAC se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de cette réalisation définitive. Conformément aux dispositions de l'article L236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé simultanément aux Greffes des Tribunaux de Commerce de BOURG EN BRESSE et de NANTES en date du 10/11/2020 Pour avis.